



BUDGET 2024



TAUX DE TAXATION

- Taux de taxation résidentiel et agricole est établi à 0.6265\$ du 100\$ d'évaluation.
- Le taux commercial et industriel quant à lui est à 1.4297\$ du 100\$ d'évaluation.



VALEUR MOYENNE

Le taux de la taxe foncière connaîtra une augmentation de 5.9 % qui, sur une propriété résidentielle de valeur moyenne (352 800 \$), représentant un ajout de 123 \$.



PROJETS IMPORTANTS DE 2024

- Suivi des demandes de subvention pour la piscine municipale et l'agrandissement du garage municipal.
- Mise à jour de la politique municipalité amie des aînés et politique familiale.

Lors de l'élaboration de ce budget, nous avons travaillé à minimiser l'augmentation des taxes municipales. Nous avons été confrontés à diverses conditions indépendantes de notre contrôle, telles que l'augmentation des coûts opérationnels et des quotes-parts de plusieurs organismes qui ont été révisés à la hausse.

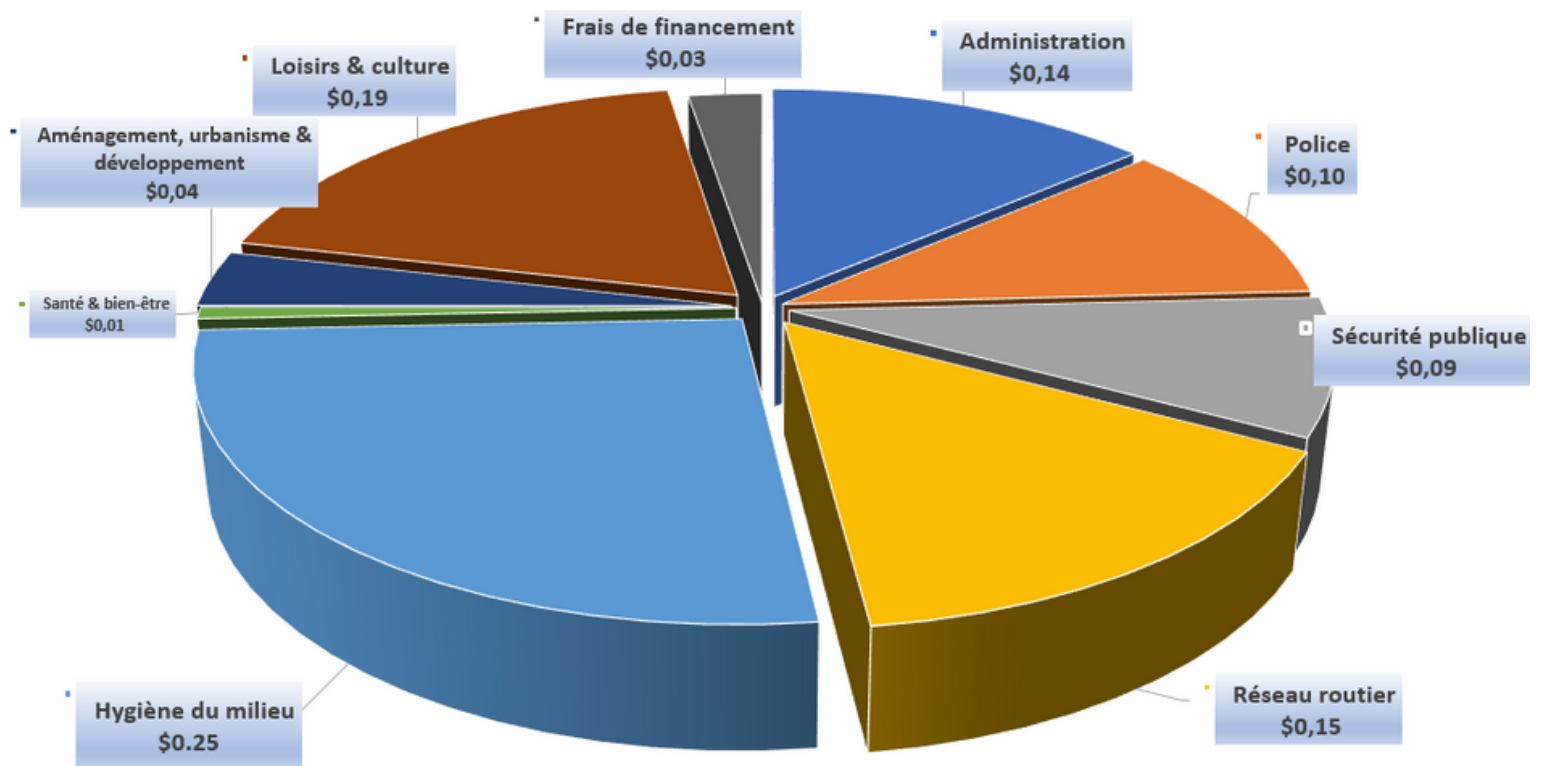
Nous avons mis notre cœur pour élaborer un budget qui prend en considération l'inflation qui nous touche tous et les nouvelles responsabilités imputées aux municipalités.

Le Conseil municipal s'efforce toujours de fournir des services de qualité à la communauté, tout en optimisant les coûts et en respectant notre capacité financière.

- Alexandre Bélisle, Maire de Verchères

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2024

VOYEZ COMMENT CHACUN DE VOS DOLLARS SONT DÉPENSÉS



Dates de versement



Votre compte de taxes est payable en 4 versements effectifs aux dates suivantes :

- 15 février
- 15 avril
- 15 juin
- 15 août

Modes de paiement



Vous pouvez faire parvenir, avec votre 1er versement, les 3 autres versements avec des chèques postdatés aux dates indiquées. Nous vous rappelons qu'il est aussi possible de payer via vos institutions financières par les paiements en ligne. Vous pouvez également payer comptant ou par carte de débit directement à la mairie.

Des frais de 25\$ seront imposés pour tout chèque fait sans fonds suffisant. Tout paiement excédentaire demeurera au compte créditeur et des frais de 25\$ seront imposés pour toute demande de remboursement à la Municipalité.